

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON,

PRESENTS ou REPRESENTEES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y.BUFFET - C.MATHIEU -
F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSEDRE) -
G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSANT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ -
F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à
S.ETIENNE-CHARLES) - H.DAUCHEZ - E.GOUILLIEUX - A.LEFEVRE -
A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à
C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI -
B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET - C.MEULLEMESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Dominique PIERRE

- 38 -

Tableau des effectifs - Modifications

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

Le dernier tableau des effectifs adopté par notre conseil doit à nouveau être modifié afin de tenir compte des derniers mouvements de personnel au sein de la collectivité.

Egalement, lors de notre conseil du 20 décembre 2021, nous avions créé 2 postes de gardien brigadier afin de renforcer notre police municipale et nous souhaitons recruter un policier municipal avec les fonctions d'adjoint à la cheffe de poste.

L'agent retenu, actuellement militaire, relève du cadre d'emploi de catégorie B et non de catégorie C. Aussi, je vous propose la transformation d'un poste de gardien brigadier en chef de service de police municipale correspondant au grade de cet agent que nous devrions accueillir au 1^{er} août 2022.

Egalement, dans le cadre du recrutement de l'adjoint au responsable des animations jeunesse, compte tenu de la mutation de l'agent précédemment sur le poste, je vous propose de prévoir l'éventuel recours à un agent contractuel sur ce poste si celui-ci ne pouvait être pourvu par un fonctionnaire sur la base des articles L 332-8 2°, L 332-12 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

Le niveau de recrutement se situerait à partir de bac + 2 dans le domaine administratif ou de l'animation.

L'expérience acquise sur une fonction similaire serait un plus.

Le niveau de rémunération se situerait dans l'échelonnement indiciaire du cadre d'emploi d'animateur, de rédacteur ou d'adjoint d'animation.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. INSCRIRE

Au titre des mouvements :

- la création d'un poste de chef de service de police municipale par suppression d'un poste de gardien brigadier, conformément au grade détenu par l'agent retenu pour occuper le poste d'adjoint à la cheffe de poste,
- la création d'un poste d'adjoint administratif par suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- la création d'un poste d'adjoint technique par suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- la création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,

Egalement, dans le cadre du recrutement de l'adjoint au responsable des animations jeunesse, compte tenu de la mutation de l'agent précédemment sur le poste, je vous propose de prévoir l'éventuel recours à un agent contractuel sur ce poste si celui-ci ne pouvait être pourvu par un fonctionnaire sur la base des articles L 332-8 2°, L 332-12 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

Le niveau de recrutement se situerait à partir de bac + 2 dans le domaine administratif ou de l'animation.

L'expérience acquise sur une fonction similaire serait un plus.

Le niveau de rémunération se situerait dans l'échelonnement indiciaire du cadre d'emploi d'animateur, de rédacteur ou d'adjoint d'animation.

Egalement, un technicien voiries et réseaux divers au sein du service infrastructures et réseaux part prochainement en mutation. Je vous propose de prévoir que si ce poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire, il puisse l'être par un contractuel sur la base des articles L 332-8 2°, L 332-12 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

Le niveau de rémunération se situerait dans l'échelonnement indiciaire du cadre d'emploi de technicien.

Le niveau de recrutement se situerait à partir du bac et plus dans le domaine technique ou avec une expérience dans le domaine de la voirie, des réseaux et des infrastructures.

2. ADOPTER le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOpte A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

